

DOSSIER  
PEDAGOGIQUE

# L'ACTION DE SANTE PUBLIQUE FRANCE EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

JUIN 2022

## Contacts presse

Santé publique France - [presse@santepubliquefrance.fr](mailto:presse@santepubliquefrance.fr)

Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48 – Cynthia Bessarion : 01 71 80 15 66

Marie Delibéros : 01 41 79 69 61 – Charlène Charbuy : 01 41 79 68 64

Retrouvez-nous sur     

## Table des matières

MISSION DE SANTE PUBLIQUE FRANCE EN SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL.....	3
MIEUX CONNAITRE ET PREVENIR L'IMPACT DU TRAVAIL SUR LA SANTE .....	5
Les cohortes généralistes ou spécialisées .....	5
Le système de surveillance des maladies à caractère professionnel (MCP) .....	7
La surveillance des expositions professionnelles .....	8
Le projet Matphyto.....	8
Le programme Matgéné.....	10
Le projet MultiExpo 2 .....	12
Surveillance de pathologies en lien avec le travail.....	13
L'amiante, un facteur de risque professionnel connu.....	13
Surveillance des cancers en lien avec le travail.....	14
Eval-Risk-TMS en entreprise : un outil pertinent pour mesurer les facteurs de risque de l'apparition de troubles musculo-squelettiques (TMS) chez les travailleurs .....	14
Les accidents de la route, première cause d'accidents mortels au travail .....	15
Surveillance de la santé mentale en lien avec le travail.....	16
PROMOUVOIR LA SANTE PUBLIQUE DANS LES ORGANISATIONS ET EN ENTREPRISES : EMPLOYEURS POUR LA SANTE .....	18
Le milieu du travail, un milieu favorable au développement d'actions de prévention et de promotion de la santé au bénéfice de la santé des salariés .....	18
Aujourd'hui la prévention du tabac et demain ? .....	19
ANNEXE : LISTE DES TRAVAUX RECENTS DE SANTE PUBLIQUE FRANCE : .....	21

## MISSION DE SANTE PUBLIQUE FRANCE EN SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL

Selon l'Organisation internationale du travail, la santé appliquée à l'environnement de travail s'entend comme une forme d'organisation matérielle du travail soit générant un bien-être de la personne sur son lieu de travail, soit permettant d'écartier tout risque de danger physique et / ou mental pour l'individu<sup>1</sup>.

Les travailleurs peuvent être exposés à différents risques professionnels (expositions à des substances chimiques, des agents biologiques, physiques ou encore des facteurs biomécaniques) qui interagissent également avec les modes d'organisation du travail au sein desquels les travailleurs effectuent leurs tâches. Ces expositions varient fortement d'un secteur d'activité à l'autre ainsi qu'en fonction des contraintes inhérentes à chaque métier. Les effets sur la santé peuvent être de nature variée à court, moyen et long terme. Chaque jour, des personnes meurent des suites d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Par ses travaux, Santé publique France :

- contribue à améliorer les connaissances sur les risques professionnels (surveillance, identification des déterminants professionnels sur la santé) dans l'objectif d'éclairer et d'appuyer les décisions des pouvoirs publics et des parties prenantes de la santé et de la sécurité au travail pour une prévention des risques professionnels,
- développe des actions de promotion de la santé publique en milieu de travail.

La santé et la sécurité au travail constituent un axe de travail d'importance pour Santé publique France. Il s'inscrit dans la programmation de l'Agence « Santé environnement, changement climatique et condition de travail » dont le large périmètre prend en compte de manière transversale et globale les risques liés au changement climatique, aux impacts liés aux substances chimiques ou encore avec des approches par milieux « environnementaux ».

Pour disposer d'une vue globale dans le domaine de la santé au travail, Santé publique France s'appuie sur les dispositifs suivants :

- une surveillance épidémiologique de la population active, grâce notamment à des cohortes généralistes/spécialisées ou encore grâce à des dispositifs de surveillance reposant sur les services de prévention et de santé au travail ;
- une surveillance des expositions professionnelles et de l'imprégnation des travailleurs à travers notamment des matrices emplois-expositions, des matrices cultures-expositions ou le programme national de biosurveillance ;
- une surveillance de pathologies spécifiques (mésothéliome, autres cancers, troubles musculo-squelettiques, maladies respiratoires chroniques, troubles de santé mentale, maladies neurodégénératives) ;
- des investigations épidémiologiques visant à traiter les signalements d'événements de santé inhabituels en milieu professionnel (suspensions de regroupement de cas de maladies, syndromes collectifs inexplicables, expositions atypiques ...).

---

<sup>1</sup> [BIT, SOLVE: Intégrer la promotion de la santé dans les politiques de sécurité et santé au travail.](#)

L'Agence développe également des actions de promotion de la santé en milieu professionnel, via de nombreux partenariats, dans le but de promouvoir des comportements favorables à la santé.

En matière de santé et travail, l'action de Santé publique France s'inscrit pleinement dans la stratégie globale du 4<sup>ème</sup> plan national santé au travail 2021-2025 (PNST4). L'Agence y est d'ailleurs pilote pour les actions de santé publique en entreprise et participe activement aux actions d'amélioration des connaissances et de surveillance qui servent *in fine* à la prévention des risques professionnels.

Santé publique France mène l'ensemble de ses actions dans le domaine de la santé au travail en lien avec d'autres acteurs du champ comme la Direction des risques professionnels de la CNAM, l'INRS, la MSA ou encore la Société Française de Médecine du Travail. Les collaborations avec des équipes de recherche sont aussi sources de partenariats solides pour Santé publique France permettant ainsi une articulation robuste entre recherche et action de surveillance en vue d'améliorer la prévention des risques professionnels.



***« Le champ de la santé au travail est complexe : de nombreux acteurs y interviennent et leur action doit être concertée et cohérente. La nécessité est apparue de moderniser les systèmes de surveillance qui contribuent à l'amélioration des connaissances. Santé publique France y participe activement en initiant des échanges entre les institutions concernées et avec les différents partenaires. La crise sanitaire due au COVID-19 a mis en lumière les enjeux forts de la santé au travail. Nos priorités sont d'estimer le fardeau du travail sur la santé à la fois en termes de maladies et de déterminants, et de donner aux décideurs et aux préventeurs les connaissances et les outils indispensables à l'action en milieu professionnel. »***

Pr Geneviève Chêne,

Directrice générale de Santé publique France

## MIEUX CONNAITRE ET PREVENIR L'IMPACT DU TRAVAIL SUR LA SANTE

Santé publique France assure la production d'indicateurs pour objectiver l'impact du travail sur la santé et orienter la prévention des risques professionnels. La surveillance **épidémiologique en santé au travail** s'appuie sur différents dispositifs pour évaluer l'impact des politiques publiques et des mesures de prévention.

### COVID-19 et santé au travail

Pendant toute la crise sanitaire, les travailleurs ont été soumis à des changements importants de leurs conditions de travail. Cette période a accéléré le déploiement de nouvelles modalités d'organisation du travail, de mesures de prévention en milieu professionnel voire une impossibilité de travail pour certaines catégories de travailleurs. Ces nouvelles organisations et conditions de travail ainsi que les difficultés économiques découlant de la perte ou de la diminution des revenus ont pu avoir des conséquences sur la santé des travailleurs (santé mentale et physique).

Santé publique France très investie dans la surveillance et la prévention de l'épidémie, participe activement à ces réflexions.

Ainsi pendant cette période, l'Agence a mis en place de nouveaux dispositifs d'observation dédiés et a également adapté des modules sur des dispositifs existants afin de fournir des éclairages spécifiques soit par types de population ou par pathologies.

Parmi les études et dispositifs mis en place :

- Module COVID-19 spécifiquement développé dans les cohortes Coset chez les agriculteurs (Coset-MSA) et les travailleurs indépendants (Coset-Indépendant),
- Un volet santé-travail au sein de l'étude CoviPrev sur la santé mentale des Français mais aussi sur les troubles musculo-squelettiques (TMS)
- Etude sur les évolutions de la consommation de tabac et d'alcool selon les conditions de travail durant le premier confinement en lien avec l'Anact et la Mildeca,
- Module COVID-19 spécifique dans le programme des maladies à caractère professionnel (MCP),
- Etude sur les clusters en milieu professionnel,
- Recensement national des cas de COVID-19 chez les professionnels en établissements de santé en lien avec le GERES.

Il est important à la fois de documenter l'impact de cette crise, mais également :

- de tirer des enseignements sur les besoins identifiés comme le décroisement entre santé-publique / santé-travail et environnement général / environnement professionnel,
- d'anticiper d'autres sujets émergents ou ré-émergents soulignés par la pandémie de COVID-19 (comme les risques liés au changement climatique par exemple).

### Les cohortes généralistes ou spécialisées

Les cohortes généralistes ([Coset](#)) ou spécialisées (cohortes en entreprises ou [Espri](#)) permettent sur une longue période de temps :

- de surveiller l'état de santé d'actifs et d'anciens actifs,
- d'observer et décrire les liens entre les caractéristiques professionnelles, les conditions de travail et les problèmes de santé,
- et d'émettre des recommandations afin de prévenir les risques pour la santé.

Ces dispositifs longitudinaux de surveillance de la santé en relation avec le travail s'intéressent à des problématiques de santé variées ([troubles musculo-squelettiques](#), problèmes [cardio-vasculaires](#) et respiratoires, [cancer](#), [santé mentale](#)...) et à tous les types de conditions de travail.



### Trois questions à Guillaume Boulanger

Responsable de l'unité Qualité des milieux de vie et du travail  
et santé des populations à Santé publique France

#### ***En quoi consiste le programme Coset ?***

Ce programme s'appuie sur les données collectées dans deux cohortes gérées par Santé publique France : d'une part la cohorte **Coset-MSA**, qui concerne les travailleurs et ex-travailleurs du monde agricole (exploitants et salariés), et d'autre part **Coset-Indépendants**, qui concerne les travailleurs et ex-travailleurs indépendants (non agricoles) : artisans, commerçants et professions libérales.

Ce système de surveillance permet de disposer de données concernant des populations spécifiques assez peu étudiées dans le domaine de la santé travail alors qu'elles représentent une diversité importante de métiers et de risques associés. Santé publique France a donc fait le choix de mettre en place ce programme et de se mobiliser sur le long terme dans la surveillance de la santé de ces travailleurs pour recueillir sur plusieurs années des informations sur leurs conditions de travail et leur santé et suivre les liens entre santé et travail dans ces groupes professionnels.

Par ailleurs, il est prévu de mettre en perspective ces résultats avec les données concernant les salariés relevant du Régime général de la cohorte Constances (Inserm - Cnam) pour couvrir l'ensemble des travailleurs français.

#### ***Quels sont les premiers enseignements tirés de ces cohortes, notamment sur la période récente de l'épidémie de COVID-19 ?***

Ces cohortes ont été mises en place avant l'épidémie de COVID-19 dans le but de suivre de façon globale la santé de ces travailleurs. Entre mai et juillet 2020, les participants des deux cohortes ont été invités à répondre à un questionnaire portant notamment sur les caractéristiques de leur(s) activité(s) professionnelle(s) juste avant la mise en place du confinement du printemps 2020, leur santé, leur vécu de la période de confinement et les modifications de leur activité ou de leurs conditions de travail. Ces résultats originaux et inédits ont souligné des arrêts complets et des pertes d'activité importantes chez les indépendants. Les modifications des conditions de travail sont marquées par le recours au télétravail, l'augmentation et un décalage des heures de travail, une diminution des contacts avec les collègues ou le public parfois accompagnée d'une augmentation dans les tensions relationnelles. Une augmentation des difficultés de sommeil est rapportée, en particulier pour les indépendants non-agricoles et les salariés du monde agricole. Certains groupes professionnels présentaient une prévalence plus importante d'anxiété et d'état dépressif au sortir du confinement en juin 2020, dont la fréquence apparaissait liée à des conditions de travail défavorables durant le confinement.

Pour en savoir plus sur les premiers résultats : [Enquête Coset-Covid : impact de l'épidémie de COVID-19 sur les travailleurs indépendants et travailleurs du monde agricole \(santepubliquefrance.fr\)](#)

### ***Quelles sont les perspectives du programme Coset ?***

Santé publique France va lancer une nouvelle enquête afin d'étudier l'état de santé, les modifications des parcours professionnels et des habitudes de travail avec un recul de deux ans après le début de l'épidémie de COVID-19.

Au-delà de l'épidémie de COVID 19, ces enquêtes ont vocation à être répétées dans le temps pour suivre l'état de santé globale de ces travailleurs ou ex-travailleurs (dont les pathologies cardiovasculaires, les cancers), au regard notamment des facteurs de risque auxquels ils ont pu être exposés (comme par exemple les pesticides, le port de charge lourdes, le rythme de travail).

Santé publique France assure à travers le suivi de ces cohortes une mission de surveillance et met ces données à disposition des acteurs de la recherche et de la prévention tout cela dans l'objectif d'identifier, de prévenir et de réduire les risques liés au travail.

## **Le système de surveillance des maladies à caractère professionnel (MCP)**

En France, une maladie est considérée comme d'origine professionnelle si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à une nuisance (risque physique, chimique, biologique) ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle. Ces pathologies ont un lourd impact pour la santé publique en France qu'il est important de quantifier et de décrire afin notamment de cibler les mesures préventives et de limiter le fardeau lié aux expositions professionnelles. On distingue les maladies professionnelles indemnisées (MPI) d'une part, et les maladies à caractère professionnel (MCP) d'autre part.

Les maladies professionnelles, sous réserve de remplir certains critères, peuvent être reconnues par les régimes de Sécurité sociale et ouvrent droit à une indemnisation. Toutefois, les données de reconnaissance produites régulièrement, sont loin de refléter la réalité de l'impact sanitaire des risques professionnels en raison notamment d'une sous-déclaration importante de ces maladies.

Les maladies à caractère professionnel sont quant à elles définies par le législateur comme toute maladie (ou symptôme) susceptible d'être d'origine professionnelle mais non reconnue en maladie professionnelle par un régime de Sécurité sociale. Une surveillance épidémiologique de ces pathologies est nécessaire pour mieux documenter les risques professionnels, identifier les priorités de prévention et estimer la sous-déclaration des maladies professionnelles. La déclaration de ces MCP est une obligation légale pour tout docteur en médecine (article L461-6 du code de la Sécurité sociale) et notamment les médecins du travail.

**Dans le cadre de sa mission de surveillance épidémiologique des risques professionnels, Santé publique France a mis en place depuis 2002, un système de surveillance de ces MCP, en partenariat avec l'inspection médicale du travail et les Observatoires Régionaux de Santé des régions participantes.**

Ce dispositif repose sur un réseau de médecins du travail volontaires et leurs équipes qui signalent durant des périodes de deux semaines consécutives deux fois par an, les « Quinzaines MCP », l'ensemble des MCP rencontré au cours des visites médicales. Ils identifient également les agents d'exposition professionnelle qu'ils considèrent en lien avec la pathologie signalée. Ce système de surveillance s'appuie sur la pratique clinique des médecins du travail, c'est-à-dire sur leur connaissance de la santé des salariés et des conditions de travail auxquelles ils sont soumis. Sont relevées également les caractéristiques socioprofessionnelles de tous les salariés vus en visite médicale du travail lors des « Quinzaines MCP », qu'il y ait ou non une MCP signalée.

Répétées régulièrement, les « Quinzaines MCP » fournissent des indicateurs annuels régionaux et nationaux sur la fréquence et l'évolution temporelle des manifestations pathologiques en lien avec le travail chez les salariés actifs selon leurs déterminants socio-professionnels, ainsi que sur les agents d'exposition associés à ces pathologies.

Ce programme contribue également à une estimation de l'ampleur de la sous-déclaration de ces pathologies en maladie professionnelle par comparaison aux données de réparation issues du régime général de la Sécurité sociale et de la Mutualité sociale agricole. Il permet par exemple de produire des indicateurs de sous-déclaration pour différentes localisations anatomiques de troubles musculo-squelettiques. Ces résultats sont régulièrement utilisés par la Commission nationale chargée d'évaluer le coût de la sous-déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les données produites par ce programme de surveillance sont également utilisées dans le cadre des réflexions autour des modifications et créations de tableaux de maladies professionnelles.

La production régulière de ces indicateurs permet d'orienter et de mieux cibler les politiques de prévention. Les données épidémiologiques obtenues grâce aux « Quinzaines MCP » sont ainsi des éléments indispensables pour aider les différents acteurs de la prévention (Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail, Caisse régionale d'assurance maladie, Comité régional de prévention des risques professionnels...) à définir et à élaborer des actions de prévention prioritaires sur des pathologies, des professions ou des secteurs d'activité particuliers, dans le cadre de plans régionaux tels que le Plan régional santé travail (PRST) ou le Plan régional santé publique (PRSP).

Pour en savoir plus :

[Maladies à caractère professionnel – Santé publique France \(santepubliquefrance.fr\)](http://santepubliquefrance.fr)

[Rapport au Parlement et au Gouvernement sur l'estimation du coût réel, pour la branche maladie, de la sous-déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles \(sécurité-sociale.fr\)](http://securite-sociale.fr)

## La surveillance des expositions professionnelles

Santé publique France a également en charge la **surveillance des expositions professionnelles**. Cette surveillance concerne toutes les expositions pouvant avoir un impact délétère sur la santé, quelle que soit leur nature (chimique, physique, biologique, organisationnelle, biomécanique).

L'évaluation de l'exposition professionnelle peut être réalisée selon différentes méthodes adaptées à la population d'intérêt et aux nuisances visées. Santé publique France met en œuvre plusieurs programmes visant à l'évaluation des expositions professionnelles et à la production d'indicateurs pour la population des travailleurs en France.

Les deux programmes de matrices Matgéné et Matphyto coordonnés par Santé publique France se déploient avec un réseau de partenaires (dont les équipes de recherche en santé travail, les instituts techniques, les préventeurs). En vue d'optimiser la valorisation et l'utilisation de ces travaux, l'Agence mène actuellement une réflexion pour développer une plateforme autour d'un réseau national fédérant les producteurs et les utilisateurs de ces données.

### Le projet Matphyto

L'évaluation des expositions professionnelles aux produits phytopharmaceutiques est souvent complexe du fait notamment du nombre important de substances actives utilisées (>1 000), de profils d'exposition très divers et de la variabilité de l'exposition individuelle sur la durée d'une carrière professionnelle. Face à ces limites, il paraît important d'étudier des approches alternatives permettant d'estimer les expositions professionnelles sans nécessiter de mesures métrologiques. Les matrices cultures expositions (MCE) du projet Matphyto de Santé publique France sont une réponse collective



à ces limites de l'évaluation individuelle. Elles s'appliquent à de grands échantillons de population, en assurant une évaluation rétrospective. Le projet Matphyto élabore des MCE, en métropole et dans les Drom, et permet l'évaluation des expositions par culture à l'ensemble des substances actives phytopharmaceutiques sur les 40 dernières années. Le croisement des MCE avec des données populationnelles comme les recensements agricoles ou les cohortes épidémiologiques permet de décrire la population exposée selon le sexe, l'âge ou le statut et d'évaluer les expositions dans les études s'intéressant aux liens entre les expositions et les pathologies (maladie de Parkinson).

### **Matrice Culture-Exposition : Zoom sur quelques travaux de Santé publique France**

#### ***Culture de la banane : Quels produits phytopharmaceutiques (PPP) ont été appliqués à cette culture au cours des dernières décennies et avec quels effets sanitaires ?***

Pour répondre à cette question Santé publique France a construit une matrice culture-exposition (MCE) spécifique à la culture de la banane dessert aux Antilles pour identifier l'ensemble des PPP utilisés sur cette culture depuis les années 1960 ainsi que la fréquence et la probabilité de leur usage. Cette matrice a été croisée avec la base CipaTox, établie par l'Agence pour recenser les effets sur la santé connus ou suspectés d'être associés à une exposition chronique aux substances actives (SA) des PPP homologués en France depuis 1961. Puis, elle a été croisée avec les recensements agricoles (RA) de 1981, 1989, 2000 et 2010 mis à disposition par le ministère de l'Agriculture et qui ont permis d'identifier les caractéristiques sociodémographiques des travailleurs de la banane aux Antilles. Le croisement de ces trois sources de données a décrit qu'en 1981 et 1989, les travailleurs agricoles de la banane utilisaient 11 substances cancérigènes probables (avérées, supposées ou suspectées), 9 en 2000 et 4 en 2010. Le nombre de travailleurs permanents exposés (main d'œuvre salariée et main d'œuvre familiale) varient entre 5 270 (en 2010) et 13 504 (en 1981).

Pour en savoir plus : [Évaluation des expositions professionnelles aux pesticides utilisés dans la culture de la banane aux Antilles et description de leurs effets sanitaires : Projet Matphyto DOM](#)

#### ***Pesticides arsenicaux et pesticides classés cancérigènes certains : Quelles sont les prévalences d'exposition des travailleurs agricoles de la vigne ?***

Les pesticides arsenicaux sont un ensemble de substances actives phytopharmaceutiques parmi les très rares classées comme « cancérigènes certains » par le Centre international de recherche sur le Cancer (Circ) dès 1980. Ils ont été utilisés en agriculture dès la fin du XIXe siècle pour lutter contre plusieurs ravageurs des cultures en tant qu'insecticides ou fongicides. Leur usage a été interdit en France en 1973, excepté en viticulture où l'arsénite de sodium a été autorisé jusqu'en 2001 pour lutter, en traitement d'hiver, contre une maladie fongique incurable du bois : l'esca. L'exposition professionnelle aux pesticides arsenicaux fait l'objet, depuis le 17 juin 1955, d'un tableau de maladies professionnelles pour le régime agricole dont le délai de prise en charge est de 40 ans. Cela signifie qu'un délai de plusieurs dizaines d'années peut s'écouler entre la dernière exposition à ces nuisances et la survenue de la maladie. Ces pesticides peuvent engendrer des effets sanitaires graves : carcinome cutané basocellulaire ou spinocellulaire, cancer bronchique primitif, cancer des voies urinaires, adénocarcinome hépatocellulaire et angiosarcome du foie. La réalisation d'une matrice culture-exposition aux pesticides arsenicaux et son croisement avec des données populationnelles issues des recensements agricoles a permis, de manière rétrospective et exhaustive, d'évaluer ces expositions en calculant des prévalences d'exposition chez les travailleurs agricoles de la vigne. Ainsi, entre 1979 et 2000, les effectifs des travailleurs exposés ont diminué de près de 40% : de 101 359 à 61 376 personnes, parallèlement à la baisse de plus de 50% des effectifs dans les exploitations viticoles. La prévalence

d'exposition parmi la main d'œuvre familiale de l'ensemble des exploitations agricoles en France métropolitaine est restée stable (3,6% à 4,2%) sur la période étudiée. Elle a augmenté parmi la main-d'œuvre familiale et la main-d'œuvre salariée des exploitations cultivant la vigne dans un but récréatif ou professionnel (10,5% à 19,6%) et chez celles cultivant la vigne dans un but exclusivement professionnel (20% à 25%).

Pour en savoir plus : [Exposition professionnelle des viticulteurs aux pesticides arsenicaux : prévalences d'exposition entre 1979 et 2000](#)

### Le programme Matgéné

Ce programme vise à l'élaboration de matrices emplois-expositions (MEE) et à la production d'indicateurs d'exposition pour l'ensemble de la population des travailleurs (salariés et indépendants) et pour des nuisances professionnelles variées (solvants, fibres, poussières, formaldéhyde, bruit, travail de nuit). Les matrices emplois-expositions associent à l'ensemble des professions et des secteurs d'activité rencontrés dans la population des travailleurs des indices d'exposition aux nuisances d'intérêt, pour des périodes d'exposition actuelles ou passées. Cette méthode des matrices emplois-expositions est particulièrement adaptée à la caractérisation de l'exposition pour de larges populations. Le programme Matgéné permet ainsi d'estimer des indicateurs d'exposition professionnelle qui sont déclinés selon différents paramètres (sexe, statut du travailleur, profession, secteur d'activité, âge). Les matrices réalisées sont mises en ligne pour consultation sur un site dédié (<http://www.exppro.fr>) et sont mises à disposition des équipes de recherche en santé-travail.

### Exemple de l'application d'une matrice emplois-expositions

#### **Exposition professionnelle au formaldéhyde : Quelle évolution en France depuis les années 80 ?**

Le formaldéhyde est une substance qui a été largement utilisée en milieu professionnel pour ses propriétés biocide, de fixateur et de liant. On le retrouve dans des résines formolées (résines thermoplastiques aminoplastes et phénoplastes), des désinfectants et biocides, ou utilisé directement sous forme liquide (formol) pour ses propriétés de conservation. Le formaldéhyde a été classé cancérogène avéré (Groupe 1) pour le cancer du nasopharynx en 2004 par le Centre international de recherche sur le cancer, puis pour les leucémies en 2012. La France a adopté le principe de précaution et pris des dispositions réglementaires dès 2007, qui impliquaient le principe de substitution dans les activités utilisatrices de cette substance.

Une matrice emplois-expositions a été développée dans le cadre du programme Matgéné de Santé publique France pour évaluer l'exposition au formaldéhyde pour tous les emplois des travailleurs. Cette matrice prend en compte les évolutions réglementaires et technologiques liées à l'utilisation de formaldéhyde en milieu professionnel depuis 1947. Le croisement de la matrice avec des données du recensement de la population depuis 1982 a permis de décrire l'évolution de la population de travailleurs exposée à ce cancérogène depuis cette date.

L'exposition au formaldéhyde a fortement diminué au cours de ces 30 dernières années en passant de 822 000 travailleurs potentiellement exposés en 1982 (36,6 ‰) à 90 000 travailleurs en 2015 (3,5 ‰). Parmi ces travailleurs exposés, 56% sont salariés et 44% sont non-salariés. Chez les salariés, les trois secteurs présentant le plus de travailleurs potentiellement exposés au formaldéhyde sont l'agriculture (19,1 % des exposés), les travaux de construction spécialisés (16,3%) et les activités pour la santé humaine (9,6%). Chez les non-salariés, les trois secteurs les plus représentés parmi les travailleurs exposés sont l'agriculture (50,4%), les travaux de construction spécialisés (23,7%) et les autres services personnels (15,7%).

Pour en savoir plus : [Évolution de l'exposition professionnelle au formaldéhyde en France entre 1982 et 2015, à partir de la matrice emplois-expositions du programme Matgéné.](#)



### 3 questions à Clémence Fillol

Responsable de l'unité Surveillance des expositions à Santé publique France

#### **Concrètement, qu'est-ce qu'une matrice emplois-expositions et quels enseignements vous apportent-elle ?**

Une matrice emplois-expositions peut être sommairement décrite comme un tableau donnant la correspondance entre des emplois et des expositions à une ou plusieurs nuisances. Lorsque ces matrices sont croisées avec des histoires professionnelles individuelles, les expositions sont attribuées automatiquement aux individus en fonction de leurs emplois. Les applications potentielles de ces matrices sont nombreuses dans le domaine de la surveillance ou de la recherche en santé au travail. Elles peuvent être par exemple utilisées pour estimer la prévalence d'expositions professionnelles dans la population et étudier leur distribution et leur évolution ; pour évaluer les expositions professionnelles de sujets dans des études épidémiologiques ; ou comme aide au repérage des expositions pour la prévention ou la prise en charge médico-sociale. Les matrices réalisées sont spécifiques d'une substance ou d'un groupe de substances. Dans une optique de

généralisation, chaque matrice comprend de façon exhaustive l'ensemble des professions et branches d'activité exposées. La réalisation de chaque matrice donne lieu en parallèle à l'élaboration d'un document technique résumant les caractéristiques de la nuisance étudiée, ses effets sur la santé, la réglementation et les circonstances d'exposition.

***Quelles expositions professionnelles ont déjà été étudiées à travers le Programme Matgéné et celles à venir ?***

Les apports du programme Matgéné sont nombreux. Depuis sa mise en place en 2003, il a permis d'évaluer notamment les expositions professionnelles à trois grandes familles de solvants : les solvants pétroliers, chlorés et oxygénés chez les travailleurs et chez les femmes en âge de procréer par exemple. C'est également à partir de ces matrices que nous avons pu estimer la part de cancers attribuables à certaines expositions professionnelles en France.

Les prochains résultats issus de ces matrices concerneront les expositions aux poussières de bois, aux pesticides et au bruit.

***D'autres travaux autour des matrices sont-ils envisagés ?***

Oui, l'Agence s'est fixée des objectifs à 5 ans. Ils concernent : la production d'indicateurs d'exposition professionnelle à partir de nouvelles matrices en cours de développement (poussières de bois) ; la mise à jour des matrices les plus anciennes ; la mise à jour de l'échantillon d'histoires professionnelles pour l'estimation de prévalence d'exposition sur la vie professionnelle entière. Par ailleurs, une réflexion est en cours au sein de Santé publique France sur les nuisances d'intérêt à prioriser pour le développement des prochaines matrices dans le cadre plus général du développement d'un réseau national autour des producteurs et utilisateurs de ces matrices. Un autre projet, engagé depuis plusieurs années concernant l'utilisation des données d'emplois des cohortes Constances et Coset et l'utilisation des données d'exposition gérées par l'INRS devrait se concrétiser. Ce projet doit permettre de réaliser l'évaluation des matrices à partir de données de terrain collectées auprès des populations des travailleurs.

## Le projet MultiExpo 2

Les nuisances chimiques, physiques, biologiques et les contraintes psychosociales et organisationnelles peuvent retentir sur la santé des travailleurs. Dans l'environnement de travail, les salariés sont souvent exposés à plusieurs d'entre elles. Identifier les situations pour lesquelles la multi-exposition est la plus fréquente est donc important dans un objectif de prévention.

C'est la finalité du projet MultiExpo 2 qui vise à caractériser la multi-exposition des salariés français à un ensemble de nuisances ayant un même effet sur la santé. Il s'inscrit dans la suite de précédents travaux, dont : une collaboration tripartite Santé publique France-Anses-Dares (PST3) qui a permis d'identifier quelles étaient les diverses nuisances par secteur d'activité/familles professionnelles quel que soit leur effet de santé ; et le premier projet Multi-Expo qui avait pour but d'identifier et de quantifier en France les travailleurs exposés à de multiples nuisances et/ou contraintes professionnelles susceptibles de produire un effet cancérigène.

La mise en œuvre du projet MultiExpo2 pour l'étude des expositions multiples reposera sur les données d'une étude existante qui fournit des informations sur les expositions chimiques, physiques ou biologiques et les contraintes organisationnelles et psychosociales des travailleurs salariés : **l'enquête Sumer 2016-2017**. L'objectif global de ce projet est de fournir, par secteur d'activité et profession détaillés, des indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) de la multi-exposition aux nuisances pouvant entraîner une maladie cardiovasculaire dans la population française de travailleurs salariés à partir de cette enquête Sumer.

Pour en savoir plus : [Multi-expositions professionnelles à des agents cancérigènes chez les salariés en 2010 \(santepubliquefrance.fr\)](https://www.santepubliquefrance.fr)

## Surveillance de pathologies en lien avec le travail

Santé publique France surveille les **pathologies spécifiques en lien avec le travail** : cancers dont les [mésothéliomes](#), [troubles musculo-squelettiques](#), maladies respiratoires chroniques, troubles de la [santé mentale](#) et [maladies neurodégénératives](#).

### L'amiante, un facteur de risque professionnel connu

Après 20 années de fonctionnement, le Programme national de surveillance du mésothéliome (PNSM) a permis de dresser un bilan essentiel de l'évolution de la situation épidémiologique des mésothéliomes pleuraux en France, en termes d'incidence, de survie, d'expositions des patients atteints et de leur reconnaissance médico-sociale. Il a montré une augmentation constante du nombre de cas de mésothéliome en France depuis 20 ans, en particulier chez les femmes et une hétérogénéité géographique importante ; des expositions professionnelles à l'amiante prédominantes chez les hommes et plus diverses chez les femmes ; un déplacement de la problématique des métiers d'utilisation et de transformation de l'amiante vers les métiers d'intervention sur des matériaux contenant de l'amiante (secteur du BTP, désamiantage...) ; un recours encore insuffisant aux dispositifs de reconnaissance médico-sociale (reconnaissance en maladie professionnelle et Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante ). L'ensemble de ces résultats plaident en faveur d'un renforcement nécessaire des actions de prévention ciblées sur les expositions contemporaines à l'amiante, tant auprès des travailleurs et des jeunes en formation que de la population générale et des professionnels de santé. Il est par ailleurs essentiel de mettre en place des actions d'information sur les deux dispositifs de reconnaissance médico-sociale et les modalités de recours, tant auprès des professionnels de santé que des patients.

L'ensemble de ces résultats montrent que la surveillance des mésothéliomes reste le bon dispositif sentinelle de l'effet de l'amiante sur la santé.

Pour en savoir plus : [Programme national de surveillance du mésothéliome pleural \(PNSM\) : vingt années de surveillance des cas, de leurs expositions et de leur reconnaissance médico-sociale \(France, 1998-2017\) \(santepubliquefrance.fr\)](https://www.santepubliquefrance.fr)

### **Zoom sur le nouveau Dispositif National de Surveillance des Mésothéliomes**

Dans la continuité du PNSM, et avec l'ambition constante de renforcer et rationaliser les systèmes contribuant à la surveillance et les adapter à l'évolution des enjeux de santé publique, Santé publique France développe le nouveau [Dispositif National de Surveillance des Mésothéliomes \(DNSM\)](#). Il a pour vocation de simplifier et renforcer les interactions avec les acteurs en charge de la surveillance des mésothéliomes en France ainsi que l'articulation avec les acteurs de la recherche. Il permettra notamment de :

- optimiser la surveillance épidémiologique des mésothéliomes (tous sites anatomiques) sur le territoire national, en les adaptant aux nouveaux enjeux dont les expositions environnementales,
- mesurer l'évolution des modalités de reconnaissance médico-sociale (MP et Fiva),
- développer l'utilisation des connaissances pour la prévention du risque amiante dans le cadre du travail et en population générale.

Les connaissances produites permettront une adaptation des actions de prévention, notamment d'information sur le risque amiante en population générale et au travail. Ce nouveau dispositif sera mis en place au second semestre 2022.

### **Surveillance des cancers en lien avec le travail**

Le système de surveillance de l'incidence des cancers selon l'activité professionnelle Sicapro est basé sur le couplage au niveau individuel des données issues des registres des cancers avec les données sur la carrière professionnelle provenant de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

Pour tester la faisabilité de la mise en place d'un tel système de surveillance, une étude pilote a été réalisée impliquant deux registres volontaires : le Registre général des cancers de Lille et de sa région et le Registre des Tumeurs du Doubs et du Territoire de Belfort. Cette étude de faisabilité s'est révélée très concluante, avec un très bon taux d'appariement entre les bases des registres et de la CNAV ; la qualité et la complétude des données ont permis une reconstitution complète de la carrière professionnelle. Malgré les limites mises en évidence lors de cette étude pilote, le système de surveillance Sicapro possède les propriétés d'un système de surveillance robuste et pérenne.

Pour en savoir plus : [Faisabilité de la mise en place d'un système de surveillance de l'incidence des cancers en lien avec l'activité professionnelle : étude pilote Sicapro \(2010-2014\) \(santepubliquefrance.fr\)](#)

### **Eval-Risk-TMS en entreprise : un outil pertinent pour mesurer les facteurs de risque de l'apparition de troubles musculo-squelettiques (TMS) chez les travailleurs**

Première cause de maladies professionnelles déclarées en France, les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentent plus de 88 % de maladies professionnelles reconnues en 2019. Les facteurs de risque des TMS d'origine professionnelle peuvent être de nature biomécanique, organisationnelle ou psychosociale.

Santé publique France assure une surveillance épidémiologique des TMS en lien avec le travail et contribue à orienter la prévention en milieu professionnel. En partenariat avec l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) et l'Association de Prévention et de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics de la Région Parisienne (APST-BTP-RP), l'Agence a évalué la pertinence d'un outil, nommé « Eval-Risk-TMS », qui avait été développé par une équipe de l'Inserm<sup>2</sup> afin de permettre aux préventeurs de hiérarchiser les situations de travail à risque de TMS du membre supérieur (TMS-MS) chroniques. Le questionnaire composé de 7 items permet de mesurer les expositions aux facteurs de risque de TMS chroniques et d'établir un score de risque (de 0 à 13). La pertinence de cet outil a été testée dans les entreprises du BTP, en Ile de France et Pays de la Loire, entre novembre 2019 et mars 2020.

La majorité des personnes ayant administré des questionnaires estime que cet outil pourrait être un atout dans leur pratique professionnelle pour mieux cibler les postes à risque de TMS-MS et les actions à mettre en place par la suite. Cet outil permettrait également de favoriser la prise de conscience du risque des TMS par l'entreprise.

Pour en savoir plus : [Pertinence de l'outil d'évaluation des postes de travail à risque de TMS-MS chroniques « Eval-Risk-TMS » dans les entreprises du BTP, en Île-de-France et Pays de la Loire, de novembre 2019 à mars 2020](#)

## Les accidents de la route, première cause d'accidents mortels au travail

Les accidents corporels de la circulation routière au cours de l'activité professionnelle sont la première cause d'accidents mortels au travail et regroupent d'un côté les accidents de la route au cours d'une mission pour l'employeur et, de l'autre côté, les accidents de la route sur le trajet domicile-travail.

Selon la dernière étude menée par Santé publique France sur les accidents corporels de la circulation routière sur les trajets professionnels de l'année 2017, selon le secteur d'activité, environ trois quarts des victimes étaient blessées sur le trajet domicile-travail (74%) et un quart en mission. Pour les accidents de trajet domicile-travail, les secteurs d'activité les plus concernés étaient la santé humaine et l'action sociale, certaines activités de commerce, la restauration et les centres d'appels. Les secteurs d'activité identifiés comme les plus concernés par les accidents de mission étaient :

- le transport routier de voyageurs et de fret,
- la collecte des déchets non dangereux,
- la restauration de type rapide,
- l'enseignement de la conduite,
- l'aide à domicile et les ambulances

Le suivi au cours du temps de ces indicateurs devrait permettre d'orienter la prévention notamment dans le cadre des travaux du groupe risque routier professionnel du plan santé travail, auquel Santé publique France participe au côté du Ministère du travail et des préventeurs. Les analyses présentées ici et leur actualisation à venir pourront compléter les chiffres clés sur ce risque professionnel publiés chaque année par ce groupe de travail.

Pour en savoir plus : [Les salariés affiliés au régime général, victimes d'accidents corporels de la circulation routière sur leurs trajets professionnels, selon le secteur d'activité en France en 2017 \(santepubliquefrance.fr\)](#)

[L'essentiel du risque routier professionnel \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)

---

<sup>2</sup> Inserm UMR 1085 Ester-Irset

## Surveillance de la santé mentale en lien avec le travail

Les pathologies mentales caractérisées (essentiellement les troubles anxieux et dépressifs), la souffrance psychique liée au travail (comme la détresse psychologique, le stress, le burnout ou l'épuisement professionnel) ainsi que les conduites suicidaires (pensées suicidaires, tentatives de suicide et décès par suicide) représentent un lourd fardeau en santé publique. D'après l'OMS, dans les pays développés, les pathologies psychiatriques seraient responsables de 35 à 45% de l'absentéisme au travail<sup>3</sup> et en France, elles représentent le premier poste de dépense de l'Assurance Maladie (23 milliards d'euros en 2017, soit 14% des dépenses totales<sup>4</sup>).

Aujourd'hui, il n'existe pas de tableau de maladie professionnelle pour les pathologies psychiques engendrées par le travail. La reconnaissance des pathologies psychiques en maladie professionnelle se fait via les comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP) qui se prononcent au cas par cas.

Depuis plusieurs années, la surveillance épidémiologique des troubles mentaux, des affections psychiques et des conduites suicidaires en lien avec le travail, assurée par Santé publique France, est basée sur des enquêtes transversales en population générale, de type Baromètre de Santé publique France avec des analyses portant spécifiquement sur les personnes en activité<sup>5</sup>, sur des cohortes telles que Coset<sup>6</sup> et Constances ou la cohorte de surveillance de la mortalité par profession Cosmop<sup>7</sup>, et sur des données issues du Programme de surveillance des maladies à caractère professionnel<sup>8</sup>. Plus spécifiquement sur les suicides en lien avec le travail, l'Agence a mené une étude exploratoire pour optimiser la surveillance dont les résultats ont été publiés en septembre 2021.

Pour en savoir plus : [Surveillance des suicides en lien potentiel avec le travail. Définition des suicides en lien potentiel le travail ; Résultats de l'étude de faisabilité menée auprès de 8 Instituts de médecine légale. ; Propositions pour le renforcement de la surveillance.](#)



### Question à Céline Menard

Responsable de l'unité Surveillance des pathologies en lien avec l'environnement et le travail à Santé publique France

***Améliorer l'impact de la Qualité de vie et les conditions de travail (QVCT) sur la santé des travailleurs, semble une priorité pourquoi et quelle forme prendra-t-elle exactement ?***

L'objectif est de développer des approches intégrées et transversales, en lien avec les autres acteurs de la santé travail et de la recherche, pour mieux agir sur la QVCT dans la lutte contre les TMS, les problèmes de santé mentale, de santé respiratoire et cardiovasculaires à terme.

<sup>3</sup> [Investir dans la santé mentale \(who.int\)](#)

<sup>4</sup> Assurance Maladie : Rapport charges et produits pour l'année-2020 : <https://assurance-maladie.ameli.fr/qui-sommes-nous/publications-reference/assurance-maladie/rapport-charges-produits>

<sup>5</sup> [La dépression dans la population active occupée en France en 2017. Baromètre santé 2017](#)

<sup>6</sup> [Enquête Coset-Covid : bilan méthodologique du premier suivi des cohortes Coset \(santepubliquefrance.fr\)](#)

<sup>7</sup> [COSMOP – Santé Publique France \(santepubliquefrance.fr\)](#)

<sup>8</sup> [La souffrance psychique en lien avec le travail chez les salariés actifs en France entre 2007 et 2012, à partir du programme MCP \(santepubliquefrance.fr\)](#)



La production d'indicateurs agrégés permettra d'avoir une vision globale de l'impact de la QVCT sur la santé des travailleurs à court et à plus long terme et d'estimer le fardeau de ces maladies en lien avec le travail ; un enjeu prioritaire de l'agence.

Le but est également d'orienter la surveillance en amont sur l'identification des indicateurs précoces (comme par exemple le stress et la souffrance au travail, l'absentéisme, l'accidentologie) sur lesquels il est encore temps d'agir. En renforçant les surveillances de ces signaux précoces au sein des entreprises, il sera possible de mettre en place des mesures de gestion et de prévention dès que ces indicateurs se dégradent.

### Sollicitations locales en santé-travail : les chiffres clés

En réponse à la récurrence des signalements d'évènements de santé inhabituels en milieu professionnel, Santé publique France a mis en place en 2008 un dispositif national régionalisé, Gast, pour « Groupe d'alerte en santé travail ». Sa finalité est une réponse adaptée aux suspicions de regroupements de cas de cancer, de symptômes non spécifiques ou d'une exposition inhabituelle. Mobilisant des spécialistes des risques professionnels autour des équipes régionales de Santé publique France, le Gast trouve son utilité s'il est sollicité par les acteurs de terrain, en particulier les services de santé au travail.

Alors que le Gast est implanté en 2020 dans toutes les régions métropolitaines, le bilan d'activité montre une progression constante des syndromes collectifs inexplicables (SCI).

En 10 ans (de 2008 à 2018), le Gast a traité **63 signalements** en France métropolitaine

- 26 suspicions d'agrégats de maladies (cancers, péricardites, malformations congénitales, Parkinson, dysthyroïdies),
- 26 syndromes collectifs inexplicables ayant eu lieu principalement dans la Fonction publique,
- 11 expositions inhabituelles dont 2 en zones industrielles concernant les riverains du site et les employés des entreprises responsables des rejets et des entreprises environnantes (valproate de sodium et chrome hexavalent).

Source : [La lettre du Gast – Février 2020](#)

## PROMOUVOIR LA SANTE PUBLIQUE DANS LES ORGANISATIONS ET EN ENTREPRISES : EMPLOYEURS POUR LA SANTE

Depuis sa création en 2016, Santé publique France développe dans ses actions de marketing social (notamment Mois sans tabac) un volet partenarial afin de toucher les populations au plus près de leur lieu de vie et d'impliquer les organisations et entreprises. Ces sollicitations récurrentes à l'occasion des campagnes d'information ont permis à l'Agence de se constituer un réseau de partenaires solide.

Aujourd'hui, Santé publique France capitalise sur l'expérience de Mois sans tabac ayant fortement mobilisé les entreprises et crée la plateforme « [Les Employeurs pour la Santé](#) » permettant de mettre à disposition des outils pour toutes les structures (publiques, privées et associatives). Cette plateforme propose aux organisations, en leur qualité d'employeurs, un dispositif pérenne en complément des emailings / sollicitations en amont de chaque campagne. **Ce dernier vise à fournir aux entreprises et aux services de santé au travail, des outils « clés en main » afin de mettre en place des actions de prévention auprès des salariés.** La plateforme mettra également en avant des actions réussies portées par les employeurs.



**La première thématique traitée concerne l'arrêt du tabac.** Les employeurs disposeront à tout moment, de l'expertise et des outils nécessaires à l'accompagnement de leurs collaborateurs dans leur arrêt du tabac. Parallèlement, ils continueront d'être informés lors du lancement de chaque campagne, pour poursuivre le travail de plaidoyer sur les sujets addictions.

### Le milieu du travail, un milieu favorable au développement d'actions de prévention et de promotion de la santé au bénéfice de la santé des salariés

Les employeurs peuvent jouer un rôle décisif dans la santé de leurs collaborateurs. Du fait du temps passé au travail par les salariés et des moments propices à la mise en œuvre de comportements favorables à la santé (modes de déplacement, repas...), le lieu de travail constitue une véritable opportunité pour promouvoir ces comportements comme l'activité physique, l'arrêt du tabac, la rupture de sédentarité, l'alimentation équilibrée, et ouvrent des opportunités selon les secteurs.

La vocation de la plateforme « Les Employeurs pour la Santé » est de favoriser et d'accroître la responsabilisation de l'employeur face à la santé de ses salariés. L'employeur pourra valoriser son engagement auprès de ses salariés et futurs salariés.

Afin d'accompagner les structures dans cette démarche, Santé publique France met à leur disposition des [outils adaptés](#) pour déployer une politique de prévention et de promotion de la santé, au rythme qui leur convient. Il s'agit d'inciter et d'aider les employeurs à construire leur stratégie en vue d'améliorer la santé et le bien-être de leurs collaborateurs et de les guider à toutes les étapes de sa mise en place.

## Documents



DEPLIANT/FLYER

### Employeurs, accompagnez vos collaborateurs vers une vie sans tabac.

Ce flyer présente les 4 étapes clés à mettre en place par les employeurs pour créer un environnement de travail sans tabac

[TÉLÉCHARGER ↓](#)

[VOIR LA FICHE](#)

[COMMANDER 🛒](#)



DEPLIANT/FLYER

### 9 questions et 5 minutes pour commencer une vie sans tabac.

Ce flyer propose un quiz en 9 questions pour débusquer les idées reçues liées à l'arrêt du tabac et commencer une vie sans tabac.

[TÉLÉCHARGER ↓](#)

[VOIR LA FICHE](#)

[COMMANDER 🛒](#)



DEPLIANT/FLYER

### Comment créer un espace de travail sans tabac pour vos collaborateurs.

Ce livret propose différents types d'actions à mettre en place pour créer un espace de travail sans tabac pour les collaborateurs. Les actions proposées sont compatibles...

[TÉLÉCHARGER ↓](#)

[VOIR LA FICHE](#)

[COMMANDER 🛒](#)

Les employeurs auront un accès direct à tous les documents (affiches, dépliants vidéos, campagne 3989) développés par Santé publique France. Par exemple, un livret leur propose différents types d'actions à mettre en place pour créer un espace de travail sans tabac pour les collaborateurs, comme l'intervention de spécialistes dans l'arrêt du tabac ou la sollicitation du Service de santé au travail.

Cette plateforme permet également de proposer des liens vers les outils et dispositifs complémentaires portés par d'autres acteurs, comme par exemple Addict'Aide pro ou le dispositif ESPER porté par la Mildeca.

## Aujourd'hui la prévention du tabac et demain ?

La première intention de cet espace est d'offrir un accès simplifié à tous les documents existants. Dédié à son lancement à l'arrêt du tabac, il couvrira les autres conduites addictives, puis d'autres thématiques de santé publique, à partir de 2023.

Comme pour l'ensemble des campagnes et des dispositifs de prévention et de promotion de la santé mis en place par l'Agence, une évaluation est prévue en 2023 via un bilan de l'utilisation des outils et de la plateforme par les employeurs.



### 3 questions à Viêt Nguyen-Thanh

Responsable de l'unité Addictions à Santé publique France

#### **Quelle est votre action en santé et travail ?**

Le milieu du travail est propice à la mise en œuvre d'actions de prévention et de promotion de la santé, en particulier sur les conduites addictives. Pour ce faire, il est important de disposer des connaissances utiles pour construire et orienter les actions de prévention. En matière de consommation de tabac, d'alcool et de cannabis, nous nous sommes ainsi intéressés aux différences d'usage selon les secteurs d'activité, parmi les actifs occupés. Des données<sup>9</sup> du Baromètre Santé 2017 publiées en 2021 ont fait ressortir 3 secteurs d'activité en particulier où l'on fume davantage : la construction, l'hébergement / restauration et l'immobilier. Dans le cadre de nos campagnes d'incitation à l'arrêt du tabac, nous avons donc développé des outils spécifiques destinés à ces secteurs d'activité professionnelle : ce fut le cas dans le cadre de la campagne déployée en février/mars 2022, qui s'adressait plus particulièrement aux fumeurs les plus défavorisés au niveau socio-économique. Des affiches spécifiques ont été déclinées par secteur d'activité, dont ceux où l'on observe la plus forte consommation. Les entreprises sont en effet intéressées par des outils qui représentent des situations comparables à celles de leur entreprise, avec des messages déclinés et adaptés en fonction des secteurs.

#### **Quel type d'actions de prévention sont mises en œuvre dans les entreprises et comment y participez-vous ?**

Avant le lancement de la plateforme Employeurs pour la santé, notamment depuis la création de Mois sans tabac en 2016, nous avons constitué un réseau de partenaires engagés en matière de prévention, dont des employeurs. Nous les avons encouragés et accompagnés dans leur souhait d'aider leurs salariés fumeurs à arrêter de fumer. Certains secteurs d'activité, particulièrement concernés par le tabagisme, ont bénéficié d'une attention particulière : par exemple pour le milieu de la restauration, nous avons créé une affiche avec le slogan « Arrêter de fumer, ça mérite bien des étoiles ». A travers les différentes éditions du Mois sans tabac, l'engagement des employeurs s'est renforcé, nous avons d'ailleurs décrit le déploiement de Mois sans tabac en entreprise en 2018<sup>10</sup> et en avons tiré des enseignements sur les leviers à privilégier.

#### **Qu'attendez-vous concrètement de cette plateforme ?**

L'objectif de la plateforme Employeurs pour la santé est de sortir d'une logique de campagnes ponctuelles et de proposer aux employeurs qui souhaitent s'engager dans la prévention un dispositif pérenne. Toute l'année, selon leurs besoins et au moment où cela sera opportun pour eux, ils pourront trouver sur cette plateforme les bons outils pour les aider dans leur action de prévention et de promotion de la santé.

En proposant ce service aux employeurs, nous espérons constituer et étoffer une liste d'entreprises prêtes à s'engager en faveur de la santé de leurs collaborateurs ; ainsi, lorsque demain la plateforme s'ouvrira à d'autres thématiques (alcool, activité physique...), nous disposerons déjà d'un réseau d'employeurs sensibilisés à la promotion de la santé et prompts à engager des actions sur ces nouvelles thématiques.

<sup>9</sup> [Consommation de substances psychoactives et milieu professionnel. Résultats du Baromètre de Santé publique France 2017, 2021 \(santepubliquefrance.fr\)](https://www.santepubliquefrance.fr)

<sup>10</sup> [Bilan du déploiement de Mois sans Tabac 2018 en entreprise \(santepubliquefrance.fr\)](https://www.santepubliquefrance.fr)

## ANNEXE : LISTE DES TRAVAUX RECENTS DE SANTE PUBLIQUE FRANCE :

- **Les métiers de la restauration en France à partir des données du programme de surveillance des maladies à caractère professionnel (MCP) 2008-2020 :**  
<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-liees-au-travail/maladies-a-caractere-professionnel/documents/rapport-synthese/surveillance-des-maladies-a-caractere-professionnel-les-metiers-de-la-restauration-en-france>
- **Programme COSET :** <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/coset>
- **Surveillance des mésothéliomes en France : bilan des 20 ans de surveillance du Programme national de surveillance du mésothéliome pleural :**  
<http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2020/12/index.html>
- **Enquête sur les pratiques de biosurveillance des expositions professionnelles en France (action 1.10 du PST3) :**  
<https://www.bing.com/search?q=nqu%C3%AAt+sur+les+pratiques+de+biosurveillance+des+expositions+professionnelles+en+France+&go=Rechercher&qs=ds&form=QBRE>
- **Implication de Santé publique France au sein du projet HBM4EU pour développer une biosurveillance environnementale et professionnelle européenne :**  
[http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2020/18-19/2020\\_18-19\\_6.html](http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2020/18-19/2020_18-19_6.html)
- **Travailleurs salariés et non-salariés en France entre 2007 et 2015 : identification de différences professionnelles :** [http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2021/2/pdf/2021\\_2\\_1.pdf](http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2021/2/pdf/2021_2_1.pdf)
- **La santé mentale des travailleurs :**  
[http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2018/32-33/2018\\_32-33\\_2.html](http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2018/32-33/2018_32-33_2.html)
- **Expositions professionnelles au formaldéhyde en France en 2015 et évolution depuis 1982 :**  
[http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/33/2019\\_33\\_2.htm](http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/33/2019_33_2.htm)
- **Expositions professionnelles aux solvants oxygénés, pétroliers et chlorés des femmes en âge de procréer en France en 2013 :** [http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/7/2019\\_7\\_3.html](http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/7/2019_7_3.html)
- **Évolution de l'exposition professionnelle aux solvants oxygénés, pétroliers et chlorés en France entre 1999 et 2013.** [http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2018/12-13/2018\\_12-13\\_4.html](http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2018/12-13/2018_12-13_4.html)
- **Survenue ou l'évolution de la lombalgie chez les travailleurs selon la situation de travail pendant le confinement, à partir des données de l'étude CovipPrev :**  
[http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2020/26/2020\\_26\\_1.html](http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2020/26/2020_26_1.html)

➤ **Actions de promotion de la santé en milieu du travail (santé publique)**

- **Lutter contre la sédentarité** : <https://www.mangerbouger.fr/Les-recommandations/Les-questions-qu-on-se-pose-tous/Pourquoi-faut-il-eviter-de-rester-assis-trop-longtemps/Comment-bouger-quand-on-passe-sa-journee-assis>
- **Mois sans tabac** : [moisanstabac@santepubliquefrance.fr](mailto:moisanstabac@santepubliquefrance.fr)

➤ **Actualité sur les activités de Santé publique France pour améliorer la santé globale des travailleurs :**

<https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2021/journee-mondiale-de-la-securite-et-de-la-sante-au-travail-2021>